

Avec la Régie de l'Eau simplifiez-vous la vie !

Choisissez la mensualisation
ou le prélèvement automatique !



La mensualisation, comment ça marche ?

Le paiement de votre facture d'eau est échelonné sur 10 mois.
Le même montant est prélevé tous les mois à date fixe sur votre compte.



Le montant de votre facture est calculé sur la base de votre historique de consommation. À l'issue du dernier prélèvement, vous recevez une facture de régularisation basée sur votre relevé de consommation.



Cette facture donnera lieu à un remboursement si la différence est en votre faveur ou à une facturation complémentaire si votre consommation a été plus importante que prévu.



Quelle différence avec le prélèvement automatique ?

Avec le prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé en totalité sur votre compte à la date d'échéance à chaque facture.

